

*Samedi 14 janvier, Monsieur le Maire a présenté ses vœux aux habitants d'Argences. Près de 300 personnes ont bravé le retour du froid hivernal pour se rendre au Forum et y assister. Le Conseil municipal des jeunes, nouvellement élu, assistait également à cette réunion.*

*Monsieur DELIVET, accompagné de Madame DUMONT, députée de notre circonscription, Monsieur TOURET, Vice-président de la région, Monsieur PIELOT, Conseiller général et de Monsieur PICHON, Président du CDC Valès Dunes, ont exposé le bilan de l'année 2011. Cette soirée a aussi permis d'annoncer les perspectives pour 2012.*

Madame la Députée, vice-présidente de l'Assemblée nationale, Monsieur le Vice-président du Conseil régional, Monsieur le Conseiller général, Monsieur le Président de la communauté de communes, Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus des communes voisines, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, Argençaises, Argençais, chers amis.

Cette rencontre traditionnelle est pour le conseil municipal et pour moi-même, un moment toujours très attendu. Il est pour nous un lieu de rencontre qui nous permet de revenir sur toutes les actions que nous avons mises en place au cours de l'année et pour lesquelles nous nous sommes investis. Il est l'occasion de connaître votre sentiment et d'avoir vos retours. Il nous offre aussi la possibilité de vous faire part des projets qui nous enthousiasment pour l'année à venir.

Cette réunion, aujourd'hui, est donc pour nous très importante... Or, quand je regarde l'assemblée qui s'est réunie dans notre forum, je constate que cette année encore, vous êtes venus en nombre. Votre présence est une véritable récompense pour nous et nous vous en remercions chaleureusement.

L'année 2011 aura été marquée par l'aboutissement de grands chantiers notamment en termes de voirie. C'est un domaine où il y avait, et où il y a encore beaucoup à faire compte tenu de l'état général des rues, qu'elles soient du centre ville, des lotissements alentour comme de nos hameaux.

La rue de la Gare est la principale réalisation de l'année 2011 du fait de sa longueur : plus de 700 mètres de voie ont été reprises. Les aménagements étudiés par le cabinet SCE ont été conçus pour réduire la vitesse et sécuriser au mieux la traversée des piétons qui cheminent principalement des lotissements du secteur ouest de la commune vers les installations sportives et les écoles.

Huit mois auront été nécessaires pour effectuer l'ensemble des travaux. Fermée pour une durée un peu trop longue au gré des usagers, il est important de rappeler que lorsqu'une rue est refaite, les différents syndicats sont interrogés pour qu'ils donnent leur avis sur l'état de leur réseau et interviennent chaque fois que cela s'avère nécessaire comme ce fut le cas rue de la Gare.

Le syndicat d'assainissement a repris la totalité de son réseau. Le syndicat d'eau, quant à lui, est intervenu plus ponctuellement, sur de nouvelles connexions et un renforcement du réseau.

Ces travaux moins visuels mais indispensables prolongent d'autant plus le temps de réalisation.

Je remercie les deux syndicats, eau et assainissement, pour être toujours attentifs et réactifs à nos demandes. Mes remerciements iront aussi à leurs maîtres d'œuvre qui coordonnent avec justesse et efficacité, leurs travaux avec les nôtres.

Ce projet étudié de la route de Vimont au rond point de l'Envol, a été scindé en 3 tranches à la demande du Conseil général. Deux tranches ont pu être réalisées consécutivement de la rue des Jardins au rond point du Bissonnet, la troisième a fait l'objet d'une nouvelle demande pour une réalisation cette année.

C'est l'occasion pour moi de remercier le Conseil général qui, depuis plusieurs années, manifeste beaucoup d'intérêts pour notre secteur en participant sous forme subventions ou de fonds de concours à tous les projets routiers qui lui sont soumis dans la partie urbaine. Pour cette dernière réalisation la participation du Conseil général s'est montée à 230 000 € sur un budget total de 640 000 €. La communauté de communes, 3<sup>ème</sup> maître d'ouvrage sur ce dossier, aura versé 33 000 € pour financer les aménagements de sécurité.

Mes derniers remerciements, sur ce dossier, iront à notre maître d'œuvre, Monsieur Marie du cabinet SCE, pour le sérieux avec lequel il a suivi ce chantier mais aussi pour sa rigueur en termes de budget.

#### ***Autres dossiers voirie : la rue de Troarn et la place Robert Sarre.***

Cette extension qui n'avait pu être programmée en même temps que l'aménagement du centre bourg, a été réalisée en début d'année 2011, pour un coût global avoisinant les 300 000 €. Elle offre un espace accueillant pour une entrée de bourg en bordure de la Muance, sécurise le carrefour et propose quelques places de stationnement supplémentaires compte tenu du nouveau profil donné à la chaussée.

#### ***La rue Camille Blaisot***

Cette voirie a fait l'objet de travaux importants. Travaux d'évacuation des eaux pluviales pour répondre aux difficultés rencontrées lors d'abats d'eau diluviens, résultant ou non des évolutions climatiques. Nous avons pu en faire la triste expérience par deux fois, il y a 2 ans, lorsque deux orages avaient saturé notre réseau. Cette rue a nécessité l'intervention du syndicat d'eau potable pour une rénovation complète de son réseau. Quant aux travaux de chaussée, ils ont été accomplis par la communauté de communes ; ceux des trottoirs et de l'éclairage public ont été réalisés par la commune.

Des remerciements tout particuliers à notre bailleur social Calvados Habitat. Après avoir refait les clôtures de l'ensemble de ses logements de la rue du docteur Derrien, ce dernier nous a rejoint sur ce dossier en poursuivant la réfection de celles de la rue Camille Blaisot ainsi que des sentes jouxtant le parc locatif. Ces travaux réalisés marquent la volonté du Conseil municipal en place de réhabiliter tous les secteurs de la commune qui justifient une intervention.

Si je me permets cette réflexion, c'est pour dire à tous ceux qui trouvent toujours que leur rue est forcément en plus mauvais état que celle d'à côté, que leur tour va venir. Nous avons déjà beaucoup fait en termes de voirie grâce notamment à l'aide apportée par la Communauté de communes et le Conseil général. Nous allons poursuivre l'action engagée sans délaissier les autres projets qui nous tiennent à cœur.

### ***La rue Saint-Jean***

Durant cette année 2011, une dernière voie a été reprise en concertation avec la communauté de communes ; il s'agit de la rue Saint-Jean. Les syndicats d'eau et d'assainissement sont intervenus sur cette voie pour rénover leur réseau.

J'en profite pour remercier les co-propriétaires de l'impasse située dans cette rue d'avoir accepté de reprendre, à leurs frais, leur espace commun dans le prolongement du trottoir, offrant dorénavant un espace propre et agréable.

### ***Projets à l'étude pour 2012 en voirie***

Dans ce domaine, plusieurs projets sont actuellement à l'étude mais ne peuvent être réalisés sans l'intervention de partenaires associés à chacun de ces projets.

En premier lieu, notre objectif majeur pour cette année 2012, serait la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue de la Gare, entre le rond point du Bissonnet et le rond point de l'Envol. Cette portion de route non aménagée, en très mauvais état, mettrait un point final à la réfection de cette rue de près d'un kilomètre au total. Le Conseil général a été interrogé, nous attendons prochainement de connaître sa position.

Nous avons aussi fait une demande auprès de la communauté de communes pour reprendre la rue des Ecuyers. Le récent trafic poids lourds généré par les travaux de la rue de la Gare a davantage fragilisé cette voie déjà vétuste. Si la communauté de communes acceptait de la prendre en charge cette année, il resterait à obtenir l'accord du syndicat d'assainissement qui doit reprendre la totalité de son réseau. En effet, même si ce lotissement a été créé dans les années 70, le type de matériau utilisé à l'époque pour réaliser le réseau assainissement ne supporterait pas les travaux de voirie sans être fragilisé, pire encore pourrait subir des cassures.

Sans être lié directement à la voirie, l'effacement des réseaux de la rue Joffre et du chemin de Beneauville sera de nouveau proposé au Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire.

### ***Second thème : les bâtiments communaux***

Les travaux sur les bâtiments communaux auront été finalisés pour certains d'entre eux au cours de l'année 2011 bien qu'ayant été mis au budget en 2010.

C'est le cas notamment de la bibliothèque qui a vu sa surface doublée. D'une surface de 150 m<sup>2</sup>, elle accueille chaque année de plus en plus de lecteurs. Ce lieu d'échange et de culture est un véritable succès. L'accueil et les activités proposées participent pleinement à sa réussite. La fréquentation qui était en 2006 de 188 lecteurs actifs - c'est-à-dire qui ont emprunté au moins une fois dans l'année - est au 31 décembre 2011 de 407 lecteurs. Le Conseil municipal en a fait une priorité en s'engageant auprès de la Banque Départementale de Prêt. Une somme de près de 6 000 € est inscrite désormais chaque année pour renouveler et augmenter notre fonds de livres.

Un projet qui n'avait pu être retenu au cours du mandat précédent s'est concrétisé en 2011. Il s'agit de l'ascenseur placé à l'entrée de la mairie. Il sera bien utile pour accéder aux salles de réunions et bureaux de l'étage mais aussi permettra aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer d'assister à toutes les cérémonies, principalement les mariages.

Nous en avons profité pour donner un peu plus de profondeur au palier en supprimant un bureau permettant, de l'étage, de découvrir la place.

La salle du Conseil municipal a aussi subi un lifting. Sans véritables profonds changements, les matériaux choisis et les couleurs plus chaudes apportent davantage de luminosité et de confort.

En lien avec la communauté de communes, un local a été proposé au futur office de tourisme. Le syndicat d'initiative actuel occupe une petite pièce de 12 m<sup>2</sup> en bout des bureaux de la mairie. Son activité prenant de plus en plus d'ampleur et la possibilité de changer de statut, en passant de syndicat d'initiative à office de tourisme, a amené le Conseil municipal à proposer un local mieux adapté en termes de superficie. Ce local reste toutefois dans le même secteur de façon à garder toute visibilité de l'extérieur.

Etant une émanation de la communauté de communes, la commune d'Argences a donc mis à disposition ce local qui jouxte les bureaux d'Aide Sociale du Conseil général sur le côté droit. Les travaux seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

J'en profite pour souligner l'activité importante du syndicat d'initiative. Son président ainsi que toute l'équipe doivent être félicités pour les services qu'ils rendent au quotidien à leurs visiteurs mais aussi pour la qualité et la

diversité des manifestations proposées. J'en veux pour preuve le programme des musicales en Val ès dunes comme l'organisation du 1100<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la Normandie qui a rassemblé nombre d'acteurs et de visiteurs sur le territoire de Val ès dunes malgré la pluie et le froid.

Ce changement de lieu pour le futur office de tourisme va permettre de déplacer le bureau du policier municipal dans le local du syndicat d'initiative actuel. Tout en étant dans le bâtiment de la mairie, il aura son propre accès extérieur facilitant ainsi la confidentialité des échanges avec les administrés.

Le dernier point que je souhaitais aborder concerne le déplacement du siège de la Communauté de communes du Val ès dunes.

Acté en 2010 par les deux conseils, communautaire et municipal, le déplacement du siège a été effectif en septembre 2011. Les travaux suivis par Monsieur Sari, architecte, ont été réalisés conformément aux prévisions et dans l'enveloppe qui lui avait été allouée. Tous mes remerciements à monsieur Sari pour : être resté dans l'enveloppe budgétaire fixée et avoir respecté les délais.

Cette opération d'un montant de 200 000 €, dont 50 000 ont été pris en charge par le locataire pour les travaux lui incombant, a été réalisée à l'aide d'un emprunt. Un loyer de 1200 € couvrira, pour la durée du bail de 9 ans, les charges de remboursement.

Ce n'est pas sans un certain pincement au cœur que les deux entités se sont séparées après plus de huit années de vie commune au sein de la mairie. Même si une bonne entente existait entre les deux collectivités, il était souhaitable que chacun dispose de sa propre autonomie.

Les accords pris avec la communauté de communes prévoient, d'ici 3 à 4 ans, une extension de leur espace vers la salle actuellement utilisée par l'association Familles Rurales. L'affectation de cette nouvelle pièce à la communauté de communes nécessitera un déplacement de l'association vers un autre bâtiment, tel que nous l'avons évoqué avec les responsables. Ce changement de lieu entraînera par là même d'autres mutations qui seront proposées et étudiées avec leurs utilisateurs.

### ***L'environnement***

En termes d'environnement, l'année aura été marquée principalement par le plaisir de recevoir une première fleur au concours régional. L'an dernier, j'exprimais ma reconnaissance auprès de la commission cadre de vie : pour le travail effectué, le plaisir qu'elle donnait à nos administrés, et la 4<sup>ème</sup> place obtenue au concours départemental des villages fleuris.

Cette année une nouvelle étape a été franchie. Nous avons obtenu la 1<sup>ère</sup> place départementale puis la seconde place régionale, Haute et Basse Normandie réunies, dans la catégorie des communes de 1000 à 5000 habitants

décrochant par là même une première fleur. C'est bien sûr pour la commune et ses administrés une grande satisfaction mais c'est aussi une marque de reconnaissance pour notre service technique et plus principalement pour notre jardinier qui cultive cette passion des fleurs et cherche chaque année à nous surprendre. Bravo et merci à lui et à la commission cadre de vie.

Notre objectif en ce domaine n'est pas de gravir les échelons à tout prix pour obtenir une 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fleur. Il faut être raisonnable et nous le sommes. Les orientations ont été fixées par la commission pour encore progresser sans trop impacter le budget d'investissement. Vos réactions que vous avez la gentillesse de nous exprimer dans ce domaine nous laissent à penser que nous sommes sur la bonne voie.

Au cours du mois de décembre, nous avons eu le plaisir de voir aboutir des négociations entamées depuis plusieurs mois avec le directeur de l'entreprise Solicendre France.

En effet, en 1983, lorsque les Tuileries de Beauvais cessent leur activité au Fresne, la carrière est retenue par la Préfecture pour y faire une décharge de classe 1.

En 1991, le maire, monsieur Hamel, signe une convention avec l'entreprise CGEA, chargée de la gestion du site, incluant le versement d'une indemnité de 45 000 € annuelle (300 000 F) pour les désagréments occasionnés à la commune d'Argences.

Cette indemnité, basée sur le tonnage des produits entrant et le prix à la tonne n'a jamais été revalorisée. Le dialogue, cordial et constructif, engagé avec la société Solicendre qui exploite le site depuis l'an 2000, a débouché sur une revalorisation de cette indemnité et un versement d'une somme compensatoire de 120 000 € à la commune au titre des nuisances induites par la présence du Centre d'Enfouissement Technique sur notre territoire.

### ***Activité périscolaire et jeunesse***

L'année 2011 aura été marquée par le non renouvellement du contrat avec Cap'sport.

A l'origine, cette association devait intervenir selon deux axes : les enfants de l'école Paul Derrien et les adolescents. L'objectif était de faire connaître à nos jeunes les structures sportives et culturelles établies sur la commune en étant ce lien qui permettrait de les y rattacher.

Après plusieurs essais non concluants, la piste des ados a été abandonnée. Celle des enfants donnait toute satisfaction, proposant en alternance tous les soirs de la semaine, une aide aux devoirs et des activités sportives. La seule chose, c'est qu'elle ne répondait pas à notre objectif principal qui était d'amener les jeunes vers nos associations locales.

Je tiens à remercier l'association Cap'sport pour le travail réalisé pendant ces 3 années sur le territoire

d'Argences et qui n'est en rien responsable de cet état de fait.

Toutefois, reconnaissant qu'il y avait un véritable besoin en matière d'aide aux devoirs, le Conseil municipal a souhaité poursuivre cette action. Une étudiante argençaise, salariée de la commune, encadre tous les soirs un groupe d'une vingtaine d'enfants dans les locaux de l'école primaire.

Soucieux des difficultés rencontrées par nos familles, le Conseil municipal a voté une aide de 25 € par enfant pour toute inscription dans une association sportive ou culturelle. Cette décision a reçu un accueil favorable des familles et des associations.

Pour les mêmes raisons, le coût de la garderie a été ajusté de manière à atténuer les charges des familles. Nous avons également souhaité aider les familles à inscrire leurs enfants au centre aéré de l'été dernier en votant une aide de 23 à 46 € par enfant selon la durée de leur présence. Cette aide cumulée avec celle de la Caisse d'Allocations Familiales a été la bienvenue pour de nombreuses familles.

Je suis heureux de vous présenter ce soir le conseil municipal des jeunes. Elu en décembre dernier, il prend le relais du conseil municipal sortant. C'est l'occasion, pour moi, de remercier publiquement les jeunes sortants pour l'activité qu'ils ont menée pendant ces deux années et de souhaiter aux nouveaux élus bon courage pour la mise en place de leurs projets.

### ***Sport et loisirs***

Les activités sportives sont nombreuses et variées sur le territoire d'Argences. Les équipements de qualité et beaucoup de communes de notre importance sont envieuses de nos structures. Certaines sont d'ailleurs uniques dans le département. Et pourtant, nous sommes arrivés à un stade où ce domaine souffre sans conteste du manque d'une seconde salle de sport. Les demandes des associations actuelles ne peuvent aboutir compte tenu du peu de créneaux disponibles dans l'unique salle que nous possédons. Ce dossier progresse. Les liens établis avec nos voisins moultais ont permis de définir les activités qui seront développées dans nos gymnases respectifs afin d'éviter les doublons.

C'est aussi un investissement important et ce type de projet ne peut se concevoir sans l'aide d'autres collectivités. Or, les subventions apportées aux communes dans ce domaine seront-elles toujours renouvelées ? Une ligne budgétaire sera proposée au Conseil municipal cette année pour engager une pré-étude et par voie de conséquence déterminer le montage financier.

Cette année va être une année importante, pas seulement pour Argences, mais pour tout le territoire de Valès dunes. Comme chacun peut s'en rendre compte, les travaux du centre aquatique progressent et l'avancement est conforme au planning établi.

Cet équipement longtemps souhaité n'aurait jamais pu voir le jour sans la constitution de la communauté de communes. Son ouverture est prévue au début de l'année 2013. Au-delà de l'aspect ludique et sportif, il apportera une véritable plus-value à notre secteur. Il le rendra attractif de par la diversité de l'offre qui y est faite et montrera aussi toute notre vitalité.

### ***Le développement d'Argences***

L'INSEE vient de nous communiquer notre population au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Nous sommes 3577 habitants soit 10 de plus qu'en 2010 !

L'an dernier, je vous annonçais 17 habitants supplémentaires. Si nous les ajoutons aux 10 de cette année, nous avons 27 habitants de plus pour 20 logements construits et habités au cours de ces deux années 2010 et 2011. Loin de moi de faire un raccourci en disant que 27 habitants de plus pour 20 logements revient à dire qu'il n'y a qu'un peu plus d'une personne par nouveau logement mais avouez que je puisse m'interroger sur la fiabilité du mode de calcul mis en place par l'Insee.

Depuis 2 ans, les statistiques annuelles qui nous parviennent, issues de recoupements d'informations, ne nous semblent pas correspondre à la réalité, loin de là ! L'Insee d'ailleurs, parle bien d'estimation de population chaque année. Seul, le prochain recensement confirmera ou infirmera ces données qui ont une importance considérable parfois dans l'attribution de nos dotations.

En effet, Argences a perdu 62 500 € l'an dernier. Nous pourrions en perdre le double cette année, pour un déficit estimé, de 3 habitants. Madame le Député, sollicitée pour défendre ce dossier, a saisi le 1<sup>er</sup> ministre.

Le lotissement du Décauville est pratiquement terminé. Seuls les logements du bailleur social Logipays sont encore en cours d'édification. Si les délais sont respectés, ceux-ci pourraient recevoir leurs premiers locataires pour la fin de l'été. Ces 20 logements de type T2, T3 et T4 sont répartis sur deux parcelles comprenant chacune deux bâtiments sur deux niveaux d'habitation.

Comme nous l'avions annoncé, notre développement va se poursuivre à un rythme continu mais modéré. Une zone de huit hectares et demi, prévue au PLU, dans le prolongement du lotissement 2000 sur la route de Vimont, va être urbanisée à partir de cette année. Des fouilles archéologiques, nécessaires avant le début de la viabilisation, sont actuellement en cours d'exécution.

Cette espace accueillera à terme plus de 150 nouveaux foyers où se mêleront 50 pavillons, 40 maisons jumelées sur des terrains plus petits et 3 macro-lots destinés à recevoir 60 à 70 logements locatifs.

Il est prévu aussi, dans cet espace, la construction de la nouvelle école Sainte-Marie. Cet établissement privé sous contrat avec l'Etat, souhaitait profiter de l'urbanisation de

ce secteur pour rassembler ses deux écoles, maternelle et primaire, au sein d'une même entité.

En accord avec le lotisseur, quatre tranches seront programmées entre 2012 et 2016 de manière à avoir un apport de 30 à 40 logements supplémentaires chaque année. Ce roulement devrait stabiliser nos effectifs dans les écoles et par là même le nombre de classes.

Le PLU nous autorise à étendre notre zone d'activité jusqu'en limite de territoire avec la commune de Vimont, le long de la RD 613. Une étude pourrait être engagée, dès cette année, pour en définir l'aménagement.

Cet aménagement pourrait comprendre notamment l'implantation d'un nouveau centre de secours. C'est la proposition que nous allons faire au Conseil général. Sa nouvelle localisation serait bien plus sécuritaire lors des sorties de véhicules. Elle aurait aussi l'avantage de réduire ses temps d'interventions de par l'accès immédiat qu'elle aurait sur le rond point de la RD 613.

Au début de cette année, le Plan Local d'Urbanisme mis en place en janvier 2008, va subir sa 1<sup>ère</sup> modification. Cette modification va nous permettre d'anticiper sur l'application du Scot de Caen-Métropole et de procéder à quelques mises à jour et modifications réglementaires. Cette procédure nécessitant une enquête d'utilité publique, un registre sera à votre disposition pour une durée d'un mois à partir du 20 janvier. Vous pourrez aussi rencontrer le commissaire enquêteur qui a été missionné pour ce dossier afin de lui exposer vos doléances et confier vos remarques.

### ***Le marché***

Le traditionnel marché d'Argences, autorisé la première fois en 1025 par Richard II, se tient depuis près de 10 siècles tous les jeudis. C'est un des plus anciens marchés de la région. Eh bien, ce marché vient d'être installé dans sa version définitive. Les travaux inhérents au cœur de bourg étant terminés, il a pu prendre place sous la forme d'un triangle, impliquant ainsi une continuité dans le tracé.

### ***Ordures ménagères et éclairage public***

Le Conseil municipal va devoir se prononcer rapidement sur deux dossiers. Le passage de 2 à 1 ramassage des ordures ménagères et la réduction de l'amplitude horaire de l'éclairage public.

Les deux ramassages se justifiaient par le passé lorsque le tri sélectif n'était pas encore mis en place. L'aspect urbain de la commune de par ses constructions rapprochées du centre bourg, nécessitait en effet le passage du Sméom deux fois par semaine.

L'instauration du tri sélectif tout comme le traitement des déchets organiques par compostage, nous montre que le volume des ordures ménagères a baissé et nous inciterait à demander la réduction du nombre de ramassage.

La conséquence en termes de taxe serait conséquente pour chaque administré. Aujourd'hui, la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères est supérieure de 50% pour les six communes du syndicat qui bénéficient de deux ramassages.

Cette question actuellement à l'étude fera l'objet d'une décision très prochainement par le Conseil municipal. Toutefois, la décision finale appartiendra au conseil syndical du SMEOM qui validerait notre proposition.

A l'heure où il est demandé à chacun de réduire ses dépenses d'énergie, se pose la question de laisser l'ensemble de l'éclairage public allumé toute la nuit.

Une étude est en cours pour définir sur quelles zones et sur quelle tranche horaire, il serait opportun de suspendre l'éclairage sans que cela soit un handicap ni un risque d'insécurité routière.

### ***Finances***

L'objectif sur lequel nous nous sommes engagés en début de mandat portait sur le maintien des taux d'imposition communaux de façon à ne pas alourdir la pression fiscale.

Cet engagement, nous continuons globalement à le tenir. Nos revenus provenant de l'impôt ne varient pas. Seules, l'augmentation du nombre de ménages sur le territoire de la commune et l'augmentation des bases locatives proposées par le gouvernement à l'Assemblée nationale lors du vote du budget, entraînent une augmentation de nos revenus.

Alors, certains d'entre vous me répondront à juste titre : pourquoi les impôts ont-ils augmenté, selon les ménages, de façon plus ou moins conséquente cette année ?

Nous n'avions pas encore tous les éléments en notre possession, et pourtant j'exprimais, lors de la cérémonie des vœux de l'an dernier, mes inquiétudes sur la suppression de la taxe professionnelle.

Elle ne devait pas impacter les ménages, nous disait-on. Dans la théorie, peut-être ! Dans la réalité, il en est autrement. Car, quand on veut rassembler deux taxes, ici en l'occurrence la taxe communale avec la taxe départementale, qui n'ont pas le même mode de calcul, on s'expose inéluctablement à des disparités. Argences fait malheureusement partie des quelques cas d'espèces du département.

En finalité, le Conseil municipal a décidé de voter un taux permettant d'obtenir un montant d'impôt global équivalent à l'année 2010.

Voici dresser le bilan non exhaustif des actions et projets réalisés au cours de l'année 2011 et des perspectives pour 2012.

J'aimerais maintenant revenir sur la qualité des relations que nous entretenons tous, Argences comme les

autres communes, au sein de la communauté de communes et des syndicats.

Nous la devons bien sûr à ceux qui les dirigent, à tous les délégués qui y siègent mais aussi à l'ensemble de nos populations qui agissent avec nous pour l'intérêt général et le bien être de chacun.

#### *Deux exemples pour étayer ce propos*

On vante çà et là, fort justement d'ailleurs, les mérites de la communauté de communes Valès dunes. En effet, le président, les vice-présidents, les délégués s'emploient activement à développer et rendre vivant ce territoire. Mais il faut rendre hommage à tous les bénévoles qui, sous l'égide de la Cdc, participe au dynamisme de ce territoire. Je veux parler entre autre de l'Office de tourisme.

Comme second exemple, je prendrais celui du syndicat d'enlèvement des ordures ménagères. L'impulsion donnée par le président et ses délégués à vouloir respecter les nouvelles règles du Grenelle de l'environnement serait peu de chose si chacun d'entre nous rendait difficile son application.

Or, le tri sélectif est un succès, la déchetterie est un succès, le compostage est un succès. Chacun a pris conscience que la réussite de tous passait par l'engagement de chacun.

En ces temps difficiles que nous vivons actuellement, il est indispensable de resserrer les liens : au sein de notre commune comme au sein des structures intercommunales.

Et pour cela, il ne faut pas avoir peur du changement, il ne faut pas avoir peur de bouleverser, de modifier, lorsque le but recherché est de mieux servir les attentes de nos administrés.

Le Français est d'un naturel contestataire. Avant d'avoir vu, il s'insurge ! Puis, petit à petit, il prend conscience, il s'y fait, prend de nouvelles habitudes et finit par reconnaître que finalement, ce n'est pas si mal que ça !

Nous venons de le vivre pour l'aménagement du cœur de bourg, pour le déplacement du marché, pour la nouvelle organisation du ramassage des déchets verts pour les personnes de plus de 70 ans, pour ne citer que ces quelques exemples...

Cependant, changement ne veut pas dire réussite à chaque fois. Il faut aussi savoir écouter, lorsque le propos est juste et rectifier lorsque l'erreur est là.

Cette année étant une année importante en termes d'élections nationales, puisque nous aurons à nous déterminer sur le choix de celui qui présidera aux destinées de la France mais aussi à nos représentants à l'Assemblée nationale, je voudrais profiter de cette occasion pour interpeller notre députée, Laurence Dumont, sur la responsabilité importante qu'on les maires à autoriser ou non la candidature de tel ou tel personne.

Dans un état républicain comme le nôtre, où chacun d'entre nous souhaite au plus profond de lui que la démocratie s'exerce, est-il normal que les maires soient pris en otages ?

Bien sûr, il est répété qu'une signature n'est ni un soutien, encore moins un engagement envers celui pour qui on apporte sa signature. Mais on n'arrêtera pas les réactions de nos populations locales qui feront pour la grande majorité l'amalgame.

C'est pour cela que j'ai refusé d'apporter ma signature à toutes les demandes qui m'avaient été formulées. Je représente une équipe qui ne s'est constituée et présentée sous aucune étiquette, où chacun ne s'exprime politiquement que dans l'isoloir, et je me dois de respecter cet engagement.

Je souhaite que ce débat, véritable serpent de mer, déjà évoqué lors des dernières élections présidentielles, soit entériné et qu'une solution soit trouvée pour les prochaines élections.

L'instant est venu pour moi de vous remercier d'avoir pris part à cette cérémonie des vœux.

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à vous tous : acteurs de la vie économique, membres d'associations, personnel communal, gendarmerie, sapeurs pompiers, enseignants, prêtres, services sociaux... pour votre dévouement auprès de nos administrés.

C'est un grand plaisir aussi pour le Conseil municipal et moi-même d'accueillir ce soir les 48 nouvelles familles arrivées sur Argences. Nous leur souhaitons une vie agréable, pleine d'activités et de bien-être.

Je ne saurais terminer sans m'adresser à mes collègues du Conseil municipal. Je voudrais leur dire tout le plaisir et le bonheur que j'ai de travailler avec eux. J'apprécie la qualité de nos relations et le travail important qu'ils développent pour qu'Argences continue d'évoluer dans le seul but de vous apporter plaisir et bonheur.

Il me reste à vous souhaiter une très bonne année 2012. Je ne doute pas qu'elle sera pleine de nouveautés, de satisfactions et de joies. J'espère sincèrement qu'elle sera pour vous tous une belle année.

Je vous remercie

***Dominique Delivet,  
Maire d'Argences***



# ARGENCES INFOS

Recevez la feuille verte par mail en vous abonnant sur le site [www.argences.com](http://www.argences.com), rubrique services aux citoyens

## Modification numéro 1 du PLU - Enquête publique

L'enquête publique sur les dispositions du projet de modification du P.L.U. de la commune d'Argences continue. Ce projet, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie d'Argences depuis le 20 janvier jusqu'au 21 février inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30); il est également possible de faire part de vos observations par écrit à l'adresse suivante :

**Mairie d'Argences, BP 2, 2, place du Général Leclerc 14370 Argences.**

A cet effet, le commissaire enquêteur, Daniel DELEVALLÉ, tiendra une deuxième permanence **samedi 4 février 2012 de 9h à 12h** et une dernière le **mardi 21 février 2012 de 9h à 12h** au premier étage de la mairie d'Argences.

### Conseil Municipal des Jeunes

Le nouveau Conseil municipal des jeunes souhaite partager un après-midi récréatif avec les aînés de la commune. Diverses activités (scrabble, belotte et autres jeux de société...) vous seront proposées. **ENEZ NOMBREUX !** Vous êtes vivement attendus, le **15 février**, à la **Cafétéria du Forum**, de 14h à 16h30. Un goûter clôturera ce moment convivial.

### Espace emploi

Vous recherchez un emploi, une formation ? L'espace emploi peut vous aider dans vos démarches. Partenaire de Pôle emploi et de la Mission locale, l'espace emploi vous accueille à la mairie de Bellengreville, **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30** et de **13h30 à 16h30**, le **mercredi de 8h30 à 12h30**. Renseignements au **02.31.23.68.08**

### Spectacle APOSA : Dieu qu'ils étaient lourds

Spectacle théâtral et littéraire de Ludovic Longelin avec Marc-Henri Lamande proposé par *En votre compagnie*. Le **mardi 7 février dès 20h30 au Forum d'Argences**. Durée 1h00, spectacle à partir de 15 ans. Réservations au **02.31.23.60.61**



### Centre aéré

Le centre aéré ouvre ses portes durant les vacances de février. Les **inscriptions** se font en **mairie** ou à **l'école maternelle publique**, le **mercredi entre 17h et 18h**.

### Familles Rurales

Le **4 février**, des cours de cuisine sont proposés de **10h à 12h** et de **14h à 16h** à la salle des **Familles Rurales**

### Ecole maternelle publique Sonia Delaunay

Nous vous rappelons que les inscriptions à l'école maternelle publique Sonia Delaunay pour l'année 2012-2013 ont débuté. Vous pourrez inscrire vos enfants les **jeudis 2 février, 8 et 22 mars et le 5 avril de 14h00 à 17h00** ou sur **rendez-vous au 02.31.23.66.30**. Vous devrez vous munir des pièces suivantes : un justificatif de domicile à votre nom, le carnet de santé de l'enfant, le livret de famille et un certificat médical pour les enfants de moins de 3 ans.

### Collecte de cartouches d'imprimante

En collaboration avec l'Association des Paralysés de France, la mairie d'Argences met en place une collecte de cartouches d'imprimante à encre et laser. Grâce au recyclage, elles serviront à récolter des fonds permettant de répondre aux demandes des personnes en situation de handicap. Alors n'hésitez pas à nous apporter vos cartouches usagées pour participer à ce geste écologique et solidaire !

### L'assurance maladie change de locaux

Dès le **1er février**, les assurés seront reçus sur rendez-vous dans les locaux de la **Communauté de Communes**, au **1 rue Guéritot à Argences**. Renseignements au **3646**

### Liste électorale

Les personnes inscrites sur les listes électorales argençaises recevront leur carte d'électeur entre **mars et avril 2012**.



### Nouveaux cours d'informatique

Dès le mois d'avril, de nouvelles sessions de cours informatiques vous seront proposées. Vous pouvez dès à présent venir à la mairie pour vous y inscrire.

### Bienvenue à Argences

Bienvenue à la société CBE, Couverture Bardage et Etanchéité, située au **51 rue Jacques Brel à Argences**. Renseignements et devis au **06.66.20.28.60** ou au **02.31.37.77.16**.

# MANIFESTATIONS ET RENDEZ-VOUS DE FEVRIER



**Samedi 4**

Loto du Judo Club d'Argences  
de nombreux lots à gagner  
dès 20h  
au Forum d'Argences



**Mardi 7**



Spectacle proposé par l'APOSA  
« Dieu qu'ils étaient lourds »  
dès 20h30  
au Forum d'Argences



**Mercredi 15**

Rencontre du CMJ et des aînés  
Après-midi récréatif  
de 14h à 16h30  
à la cafétéria du Forum d'Argences



**Samedi 18**



Soirée Couscous  
Valès dunes Handball  
Réservations : contactez Mlle Adamcik au  
06.75.22.85.57 / [vanessa.adamcik@laposte.net](mailto:vanessa.adamcik@laposte.net)  
Dès 20h  
au Forum d'Argences



**Dimanche 19**



Concours de la Saint Valentin  
E.S.A Pétanque  
dès 14h  
au Boulodrome



**Jeudi 23**

L'Heure du conte pour les 7—10 ans  
« Prince et princesse »  
dès 15h  
à la bibliothèque d'Argences



**Jeudi 23**



Don du sang  
de 16h30 à 20h  
au Forum d'Argences  
Venez nombreux !



**Mardi 28**

L'Heure du conte pour les 0-3 ans  
« Au cirque »  
dès 10h  
à la bibliothèque d'Argences

*Bonnes vacances  
d'hiver !*

